

## **Collectivités territoriales et ses groupements**

---

Les communes, les départements et les régions concourent avec l'Etat à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, ainsi qu'à la *protection de l'environnement* (**Art. L. 1111-2** du code générales des collectivités territoriales).

Ainsi, les collectivités territoriales détiennent, par leurs compétences législatives et réglementaires, *des responsabilités et des leviers d'actions importants* en matière de protection de l'environnement et notamment de préservation des milieux humides. Ces compétences sont liées à la gestion de leur patrimoine, aux services qu'elles gèrent ou délèguent ou aux politiques qu'elles mettent en œuvre dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de l'habitat, des transports ou encore des déchets.

### **Elu de collectivités territoriales,**

à la fois **acteur et garant des politiques environnementales**

Les collectivités territoriales sont des participants indispensables à l'atteinte des objectifs nationaux et européens, tant pour la gestion de la ressource en eau que pour la conservation de la biodiversité. En effet, leurs positions institutionnelles les placent à la charnière entre les citoyens et les acteurs économiques d'un côté et les structures publiques nationales de l'autre. Elles sont un carrefour important de la mise en œuvre des politiques publiques sur les territoires.

## **Responsables d'un territoire et planificateurs**

---

Etre *garant* d'un développement durable du territoire à travers une planification respectueuse des zones humides.

[Lire la suite](#)

## **Aménageurs**

---

Etre *acteur* direct de l'intégration des zones humides dans l'aménagement urbain et paysagé de son territoire.

[Lire la suite](#)

## **Gestionnaires d'espaces naturels**

---

Etre *acteur* direct de la préservation ou restauration des zones humides et bénéficiaire de mesures incitatives mises en œuvre dans divers dispositifs.

[Lire la suite](#)

## **Financeurs d'action pour la préservation des zones humides**

---

Etre *bailleur de fond* pour la connaissance, la restauration, la gestion des zones humides et de l'éducation des citoyens

[Lire la suite](#)

## **Acteurs du changement**

---

Etre *acteur* direct de l'éducation à l'environnement et au développement durable de notre société.

[Lire la suite](#)